



POUR UN SOUTIEN FINANCIER SOLIDAIRE

Le Planning Familial 13 a mis en place une caisse de solidarité alimentée par ses adhérent.es et sympathisant.es afin d'aider les personnes dont la situation le nécessite. Soutenez-les dans ce choix qui est le leur, en rendant l'IVG à l'étranger accessible.

Faire un don à la caisse de solidarité

- En ligne via la plateforme HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/planning-familial-13/formulaires/1>
- Par chèque (en précisant caisse de solidarité au dos) à l'ordre du Planning Familial 13, adressé au 106 bd National 13003 Marseille
- En espèces à déposer au Planning Familial 13, 106 bd National 13003 Marseille
- Par virement : en demandant un RIB au Planning Familial 13

Dans le cadre de la caisse de solidarité, ces sommes ne permettent pas la défiscalisation

Adhérer et nous rejoindre

- Site : <https://www.leplanning13.org>
- Téléphone : 04 91 91 09 39
- Facebook : <https://www.facebook.com/planningfamilial.bdr>

INFOS IVG

- N° Vert (gratuit) : 0800 08 11 11
- <http://parlons-sexualites.fr>
- ivg.gouv.fr



AVORTER AU-DELÀ DE 12 SEMAINES DE GROSSESSE

IMPOSSIBLE EN FRANCE...

POSSIBLE AILLEURS
EN EUROPE !

Le Planning Familial 13 accueille, informe et oriente



UN PARCOURS DE COMBATTANT.E



Délai légal d'avortement en France, pris en charge par l'assurance maladie : 12 semaines de grossesse, soit 14 semaines d'aménorrhée



L'UNIQUE possibilité en cas de dépassement du délai légal en France est de se rendre dans d'autres pays d'Europe où la législation autorise des délais plus longs : Espagne, Angleterre ou Pays-Bas. Mais payant et non remboursable



Trouver où et comment pratiquer son interruption volontaire de grossesse (IVG)



Organiser et financer le transport ainsi que l'intervention



Affronter d'éventuels jugements, menaces ou encore désapprobations de l'entourage et de certain.es professionnel.les de santé

Dépasser le délai légal ne relève pas d'une irresponsabilité individuelle. Plusieurs facteurs complexes amènent à cette situation et à la décision, souvent difficile à prendre, d'interrompre la grossesse.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

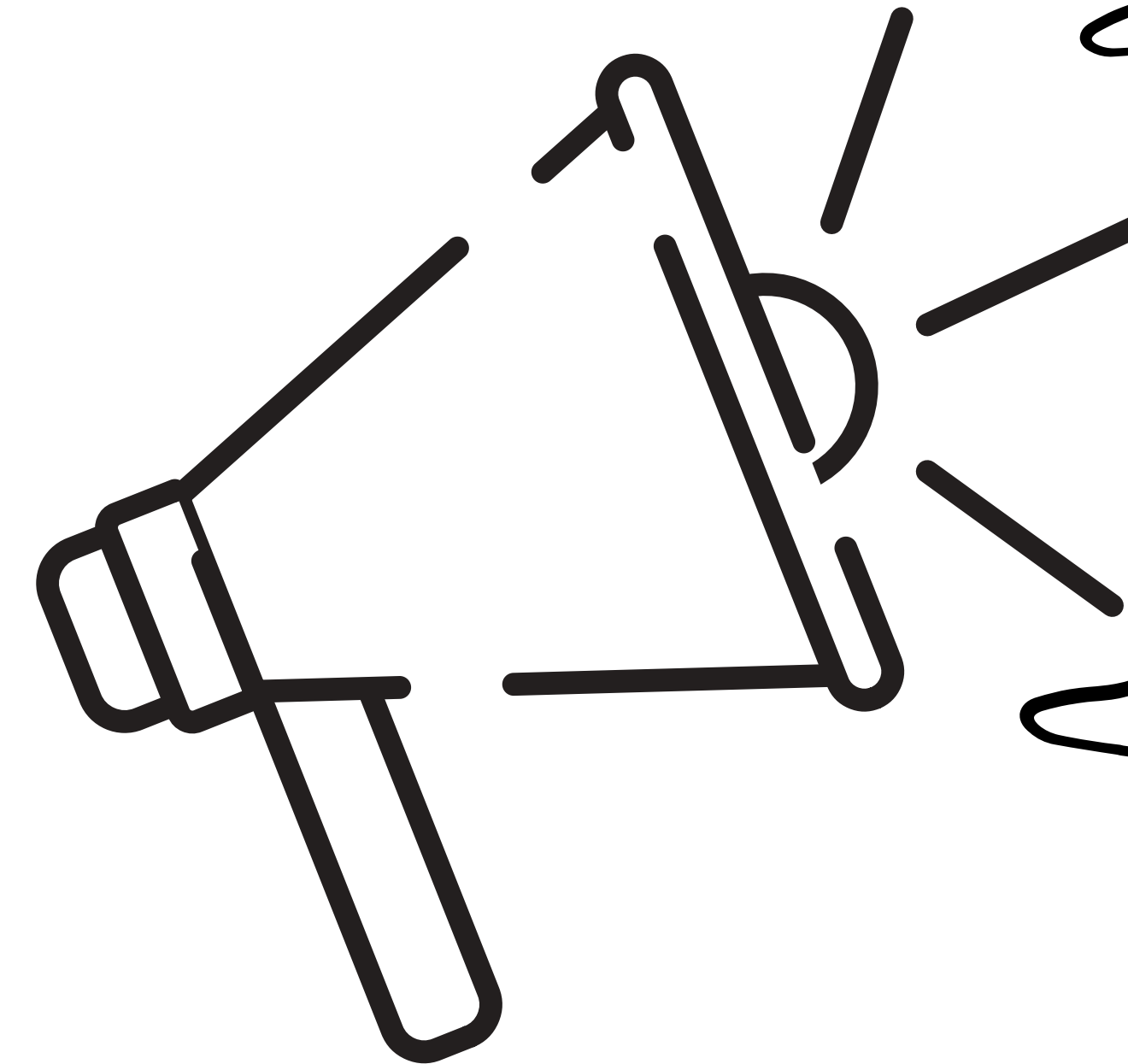
P. 18 ans a eu son premier rapport sexuel en février à la suite duquel son copain l'a quittée. Elle a eu ses règles normalement le mois suivant et puis plus rien. Alertée par des douleurs aux seins elle fait un test de grossesse qui s'avère positif. Elle se rend au Planning Familial qui confirme la grossesse à 12 semaines (14 semaines d'aménorrhée) plus deux jours. Deux jours de trop pour pouvoir avoir recours à une IVG en France.

E. vient d'apprendre qu'elle est enceinte de 16 semaines à la suite d'un viol. Dans l'incapacité de déposer plainte, elle ne peut prétendre à une demande d'interruption médicale de grossesse (IMG) pour raison sociale. Le coût de l'IVG envisagée en Espagne s'élève à 850€, transport non compris. Mère d'un enfant de 4 ans et dans une situation économique précaire, elle est paniquée à l'idée que cette grossesse ne puisse pas être interrompue. C'est pour elle de l'ordre de l'impensable et de l'insurmontable.

L. 23 ans est à 22 semaines de grossesse. Sa mère étant hospitalisée, c'est elle qui s'occupe de ses jeunes frères. Hors délai pour une IVG en France, sa seule possibilité est de se rendre en Espagne où le délai légal est un peu plus long. Il lui reste peu de temps pour faire les démarches. L'IVG va lui coûter environ de 2000€ (hors transport et hébergement). Elle espère pouvoir réunir 1000€ mais 2000€ lui semblent inatteignables.

B. mère d'un enfant de 5 ans est victime de violences conjugales. En délai dépassé, elle ne souhaite pas poursuivre cette grossesse et ne peut envisager qu'un enfant vienne créer un lien à vie entre elle et ce conjoint maltraitant. Elle compte avorter en cachette et faire croire à une fausse couche. En grande difficulté financière, il lui est impossible d'être aidée par son entourage familial et amical.

DES LUTTES POUR L'EXTENSION DES DÉLAIS



Tant qu'il existera des délais, des femmes se retrouveront hors de ces délais !

L'avortement à l'étranger a un coût financier qui peut rendre l'IVG impossible ou générer une précarisation économique importante (coût de l'intervention, de l'hébergement et du transport).



Il est inacceptable que l'accès à l'avortement soit une question d'argent. Tant que nous ne disposerons pas de nos corps librement nous continuerons à militer pour l'extension des délais afin que toute personne puisse avorter en France quelle que soit l'avancée de sa grossesse.